

AUTORISATION DE REPRODUCTION IMAGE

La présente autorisation entre en vigueur à compter du 12 septembre 2026.

Je soussignée,

Né le

A

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Donne mon accord pour participer, à la prise de photos (ci-après « Photos », ce terme comprenant, notamment, les photos elles-mêmes et les images qui en seraient extraites), réalisée sous la direction de Youenn Sevellec, le 12 et 26 septembre 2026.

Les Photos pourront être exploitées dans le cadre de la création et diffusion d'un album "Album du Club", la création d'objets personnalisés à destination d'une vente interne au Club, ainsi que pour la communication du Club.

Dans ce cadre, j'autorise le HBCC et/ou toutes personnes désignées par cette dernière à exploiter, reproduire, représenter et/ou adapter, intégralement et/ou par extrait mon image issues des Photos, sous leurs formes initiales et/ou après modifications, adjonctions, suppressions notamment sur l'outil « Canva » (pour autant que la/les modification(s) apportée(s) à la fixation initiale n'altère(nt) pas mon image et/ou mes propos), sur les supports, par les modes, moyens, formes et/ou procédés, suivants (entourer la réponse):

- Album du Club et les vignettes associées : OUI / NON
- Objets personnalisés utilisant une photographie collective à destination d'une vente interne au Club : OUI / NON
- Objets personnalisés utilisant une photographie individuelle à destination d'une vente interne au Club : OUI / NON
- Diffusion sur les réseaux sociaux et site Internet du HBCC de photographies collectives : OUI / NON
- Diffusion sur les réseaux sociaux et site Internet du HBCC de photographies individuelles : OUI / NON

Les photos utilisées dans le cadre de l'album du Club, et d'objet personnalisables pourront (ou non) être accompagnés de mes nom et prénom, d'un commentaire ou d'une légende et ne seront pas limités dans leur nombre.

Les diffusions sur les réseaux pourront (ou non) être accompagnés d'un commentaire ou d'une légende et ne seront pas limités dans leur nombre.

La présente autorisation, consentie gratuitement, à compter de la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, pour une durée déterminée de 5 ans, est accordée pour avoir lieu en tous pays.

La présente autorisation est exclusivement soumise à la loi et aux tribunaux français.

Fait en un exemplaire original,